

CONVENTION DE MANDAT 2014

Entre la Communauté d'agglomération du Libournais – La Cali

**et l'Association Intercommunale
"Plan Libournais d'Insertion par l'Economique"**

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité es-qualité en application d'une délibération N° 14-04-042 en date du 08 avril 2014, d'une part,

Et

L'Association intercommunale "Plan Libournais d'Insertion par l'Economique", sise 189, avenue du Maréchal Foch 33500 Libourne, représentée par son Président, Monsieur Gilbert MITTERRAND, dûment habilité par décision du conseil d'administration de ladite association, dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture le 15 février 1996 sous les références 5/04198 et parus au journal officiel du 6 mars 1996, d'autre part.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 2008 approuvant le protocole d'accord 2008-2012 du PLIE du Pays du Libournais,

Vu la loi n° 2000-321 en date du 12 avril 2000 relative aux rapports entre les collectivités territoriales et les associations subventionnées, qui recommande d'appliquer, par analogie aux dispositions régissant les rapports entre l'Etat et les associations édictées dans le décret n°2001-495 en date du 6 juin 2001, la règle qui conseille la signature d'une convention dès lors que le montant de la subvention excède le seuil de 23 000 euros, seuil qui autorise la Chambre Régionale de Comptes à exercer un contrôle de l'association bénéficiaire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 avril 2014 relative à l'octroi d'une subvention,

Vu le Budget Primitif 2014, chapitre 11 – compte 6281- Fonction 520

Il est convenu ce qui suit :



PREAMBULE

La loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 préconise et favorise fortement la mise en œuvre de véritables politiques locales d'insertion ciblées sur les populations les plus fragilisées notamment par la mise en place de plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Le PLIE a pour objectif l'insertion de personnes en grandes difficultés aujourd'hui exclues du marché du travail.

En 1996, la commune de Libourne a décidé d'initier la construction d'un PLIE communal et d'en confier la gestion à une association spécialement créée à cet effet l'association "Plan Libournais d'Insertion par l'Economique".

En 2001, au terme d'une étude de faisabilité engagée par la commune de Libourne et conduite par l'association "PLIE", l'extension du dispositif au territoire :

- des communautés de communes du pays de Coutras, de l'Entre-Deux-Mers-Ouest, du canton de Guîtres, de la Juridiction de Saint-Emilion, et du Libournais,
- du SIVOM des cantons de Pujols-sur-Dordogne et de Sainte-Foy-La-Grande,
- et des communes de Castillon-la-Bataille, de Saint-Magne-de-Castillon, de Sainte-Terre, d'Izon et de Vayres,

est apparue particulièrement opportune au regard de la population résidant sur ces communes et relevant potentiellement d'un PLIE.

A la suite de quoi ces 11 communes et regroupements de communes ont décidé de participer à la construction d'un PLIE intercommunal, dénommé PLIE du Pays du Libournais, et d'en confier la gestion à l'association "Plan Libournais d'Insertion par l'Economique".

En 2002 et 2003, l'extension géographique du PLIE s'est poursuivie sur le territoire du Pays.

Au moment de la signature de l'avenant au protocole d'accord du PLIE pour la période 2008-2014 ce sont la Communauté d'Agglomération du Libournais, 6 communautés de communes (Castillon-Pujols, Canton de Fronsac, Pays Foyen, du Grand Saint-Emilionnais, Sud Libournais, Brannais) qui adhèrent à l'association de gestion.

Depuis 2011, conformément à l'Instruction DGEFP 2009-22 du 8 juin 2009 et au Règlement CE n°1083/2006 du 11 juillet 2006, les trois associations porteuses des PLIE des territoires du Pays du Libournais, des Graves et des Hauts de Garonne ont accepté de mutualiser la gestion, le suivi et le contrôle de leurs opérations cofinancées par le FSE et pour se faire de créer, à la demande de l'Etat, un Organisme Intermédiaire (OI) structure pivot de gestion sous forme d'association régie par la loi de 1901 dénommée « Association de Gestion des 3 PLIE » (AG3PLIE).

La création de cette association a pour principal avantage de permettre de pérenniser la mise en œuvre du dispositif du PLIE et de contractualiser sur 3 ans le maintien du niveau des financements liés à la sous-mesure 3.1.2 du Programme Opérationnel National FSE attribués au territoire du PLIE. Cette association de mutualisation de gestion n'intervient pas dans le pilotage politique et opération du PLIE assuré par le Comité de Pilotage du PLIE du Libournais et par le Conseil d'Administration de l'association intercommunale PLIE.

TITRE I-LES OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Article I-1 Objet de l'association

L'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour objet de participer à la mise en œuvre du plan local pour l'insertion et l'emploi du PLIE du Libournais.

Article I-2 Obligations de l'association

Au titre de la présente convention, l'association s'engage à faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail, en contribuant à la coordination des actions d'insertion et d'emploi sur le territoire du PLIE, en organisant des parcours d'insertion individualisés, en soutenant la création d'emplois d'insertion et d'activités nouvelles, en aidant les personnes sortant du dispositif d'insertion à trouver un emploi, en menant par voie de convention avec les opérateurs qualifiés des actions ayant pour objet un retour à l'emploi des personnes suivies par le PLIE ou une qualification adaptée aux besoins locaux en matière de ressources humaines.

L'association fera appel aux concours des communes et des regroupements de communes adhérents, du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, du Fonds Social Européen et de tous ceux qui veulent agir de façon coordonnée et complémentaire en vue de permettre à une population fragile ou marginalisée de retrouver un véritable statut professionnel.

Article I-3 Obligations de la Communauté d'Agglomération

Compte tenu de l'intérêt que présentent les activités de l'association au regard des missions de service public de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ce dernier a décidé d'en faciliter la réalisation en lui octroyant des moyens financiers.

Cette contribution prendra la forme d'une subvention de fonctionnement attribuée selon des règles fixées par la présente convention.

Le soutien apporté par cette subvention portera sur le fonctionnement de l'association, et plus précisément sur la prise en charge de ses dépenses d'animation et de gestion, dans le but de favoriser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Libournais.

TITRE II-EXECUTION DE LA CONVENTION

Article II-1 : Demande de contribution financière

L'association "Plan Libournais d'Insertion par l'Economique" devra présenter une demande motivée par écrit.

Afin d'instruire la demande de contribution financière, l'association devra présenter un dossier comportant :

- les statuts de l'association, la composition du bureau et un justificatif de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel lorsqu'il s'agit d'un premier conventionnement
- les comptes du dernier exercice ainsi qu'un compte-rendu d'activité
- le budget prévisionnel de l'année à subventionner

Exceptionnellement, la demande de contribution financière pourra être présentée en cours d'année pour être intégrée au budget supplémentaire.

L'association s'engage à utiliser la contribution financière conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur.

Ce soutien fera l'objet de lettres d'intention et de lettres de certification pour chaque opération pour laquelle les financements alloués seront valorisés au titre des contreparties des crédits du Fonds Social Européen.

Ces financements ne seront pas gagés par la collectivité au titre de la mobilisation d'autres crédits de l'Union Européenne.

Article II-2 : Montant et modalité de versement de la contribution financière

La Communauté d'Agglomération du Libournais a décidé d'octroyer à l'association "Plan Libournais d'Insertion par l'Economique" une contribution financière pour l'année 2014 d'un montant de **68 868,06 euros**.

Ces contributions financières feront l'objet d'un mandatement au compte de l'Association N° 21025426905-46 ouvert à la Banque Française de Crédit Coopératif.

Article II-3 : Contrôle de l'aide attribuée

Conformément au décret-loi du 25 juin 1938 et à l'ordonnance du 23 septembre, textes toujours en vigueur, et à l'article L1611.4 du Code général des collectivités territoriales, la collectivité ci-dessus nommée se réserve le droit de procéder à la vérification de la comptabilité de l'association "Plan Libournais d'Insertion par l'Economique" à tout moment qu'elle jugera opportun.

L'association communiquera à la collectivité, au plus tard le 30 décembre de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat certifié par le président ou le trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée.

TITRE III-CONDITIONS GENERALES

Article III-1 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Article III-2 : Modifications

L'association est tenue de porter à la connaissance de la collectivité, toutes modifications intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans ses affectations budgétaires précises.

Toute modification apportée à l'une quelconques des présentes dispositions fera l'objet d'un avenant signé entre les parties dans les mêmes formes que la convention initiale.

Article III-3 : Clause résolutoire

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure.

Article III-4 : Litiges

En cas de litiges dans l'application de la présente convention les parties acceptent après épuisement de toutes les tentatives de règlement amiable de reconnaître la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

Domicile est élu pour chacune des parties à l'adresse ci-dessus indiquée dans le cadre de leur comparution.

Fait à Libourne, en deux exemplaires,

Le 30 avril 2014

Pour la Communauté d'Agglomération
du Libournais
Le Président
Monsieur Philippe BUISSON

pour l'Association
Le Président
Monsieur Gilbert MITTERRAND

2/0
Association Intercommunale
Plan Libournais d'Insertion par l'Economie
189, avenue du Maréchal Roch
33800 LIBOURNE
Tél. 05 57 51 56 67
Fax 05 57 51 34 64



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.073 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISDP

ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2014

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD,

La Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) adhère à l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Economique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail. Pour cela, une équipe de 6 Référents de parcours, de 3 Chargés de Relations Entreprises (CRE) et 1 Référent emploi accompagnent les personnes prises en charge par le PLIE sur le Pays du Libournais. Six postes sont portés par La Cali (4 Référentes de parcours et 2 Chargées de Relations Entreprises).

Les fonctions des référents de parcours consistent à assurer un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi. Il s'agit donc principalement :

- d'assurer des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi.
- d'accompagner dans la proximité chaque participant en parcours PLIE jusqu'à 6 mois après son intégration à l'emploi,
- et de coordonner pour cela toutes les démarches liées au parcours d'insertion du participant en mobilisant toutes les compétences et moyens nécessaires.

Les Chargés de Relations Entreprises ont en charge les missions suivantes :

- rechercher des offres d'emploi adaptées au public ciblé,
- mettre en relation, sur les offres d'emploi recueillies, les employeurs concernés avec les salariés potentiels,
- assurer un suivi employeur et salarié et ce, jusqu'au sixième mois de contrat pour les contrats de travail durables,
- favoriser les rencontres entre employeurs potentiels et participants du PLIE par la mobilisation des entreprises partenaires sur des actions spécifiques (visites entreprises, tables rondes, entretiens relais, essais en milieu de travail).

En 2013, parmi les éléments de bilan du PLIE à l'échelle du Pays du Libournais, on peut retenir les points suivants :

- 610 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé vers l'emploi. Parmi elles, 236 ont intégré le dispositif en 2013.
- Sur ces 610 participants :
 - 64% sont des femmes,
 - 36 % sont bénéficiaires du RSA,
 - 38 % n'ont aucune qualification,
 - 34 % sont titulaires d'un CAP ou BEP.
- Pour favoriser le retour à l'emploi de ces personnes, 674 actions en termes d'emploi, de formation et d'insertion ont été mobilisées dont :
 - 82 CDI ou CDD > 6 mois,
 - 378 CDD < 6 mois,
 - 113 emplois aidés,
 - 11 créations d'activités,
 - 90 formations.

- 197 participants sont sortis du dispositif au 31/12/2013. Parmi eux :
 - 69 ont trouvé un emploi stable (> 6 mois),
 - 21 sont positionnées sur une qualification longue ou l'ont validée,
 - 52 n'ont pas souhaité poursuivre l'accompagnement,
 - 55 n'ont pas pu donner suite pour raison administrative (déménagement, etc.).

En 2013, parmi les éléments de bilan du PLIE à l'échelle de La Calì, on peut retenir les points suivants :

- Les référentes de parcours ont accompagné 354 participants dont :
 - 216 femmes (61% du public),
 - 291 personnes peu qualifiées (82% du public),
 - 170 bénéficiaires des minimas sociaux (48% du public),
 - 59 ont bénéficié d'une sortie positive (Emploi et Qualification),
 - 61 sont sortis pour motif administratif ou abandon (déménagement).
- Les CRE ont assuré :
 - 140 visites d'entreprises,
 - La collecte de 137 offres d'emploi,
 - La signature de 40 contrats de travail (dont 23 CDI ou CDD > 6 mois, 3 emplois aidés et 14 emplois temporaires),
 - La prise en charge de 100 personnes,
 - 736 contacts avec des entreprises.

Afin de poursuivre le travail partenarial engagé, il est proposé de reconduire l'adhésion et d'attribuer au titre de l'année 2014 une cotisation annuelle à l'association du Plan Libournais d'Insertion par l'Economique, d'un montant de 68 868,06 € (soit 0,97 € par habitant pour une population totale de 70 998 habitants en 2014).

A titre de comparaison, la cotisation 2013 était de 66 531,32 €. Cette évolution est justifiée par l'augmentation de la cotisation par habitant (0,94 € par habitant en 2013) et l'augmentation démographique de La Calì (70 778 habitants en 2013).

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la ville/prévention en date du 3 février 2014,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

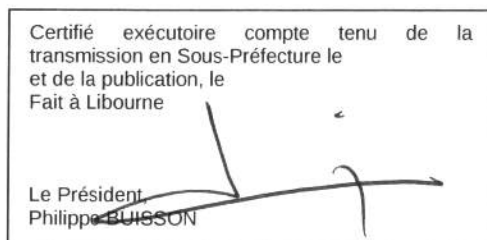
Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et une non-participation (*Madame Corinne VENAYRE*),

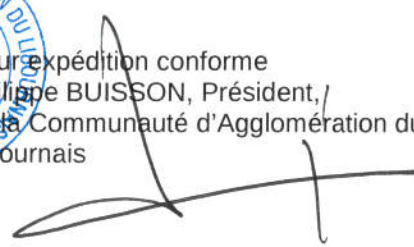
Le Conseil communautaire décide :

- de verser la cotisation annuelle de 68 868,06 € au PLIE, soit 0,97 € par habitant,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat afférente.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 011 - compte 6281 - service VILL0 - fonction 523



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.074 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.074 – 2/3**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD****MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS : COTISATION ET SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'Insertion et du CISPD,

La Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) adhère à la Mission Locale du Libournais qui agit dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire par le biais de 5 antennes : Coutras, Guîtres, Libourne, Saint-Denis de Pile et Saint-Seurin sur l'Isle.

Parmi le bilan présenté par la Mission Locale du Libournais pour l'année 2013 sur le territoire de La Cali, on peut retenir les éléments suivants :

- Un nombre de jeunes accueillis en augmentation : de 1 641 en 2012 à 1 785 en 2013 (soit une hausse de 8,8% %), parmi lesquels 687 ont été reçus en premier accueil,
- Un nombre de suivis (contact par entretien, téléphone, email, courrier, etc.) stable : 18 242 en 2012, contre 18 246 en 2013.
- Une part toujours importante de jeunes en difficulté sociale : 22% des jeunes sont bénéficiaires de la CMU (soit 393 jeunes),
- Un niveau de qualification toujours très bas : 1 jeune sur 3 a un niveau infra 5 (soit un niveau de 3^{ème}) ; et 30,4% des jeunes ne maîtrisent pas ou peu les savoirs de base,
- Un accès à la formation important : 293 jeunes ont pu ainsi accéder à une formation par l'intermédiaire de la Mission Locale,
- Des résultats positifs en matière d'emploi : 749 contrats de travail ont été signés – parmi ces contrats, 262 jeunes ont bénéficié d'un emploi durable, c'est-à-dire d'une durée supérieure à 6 mois. En outre, 48 contrats en alternance ont été conclus.

Au regard du rôle rempli par la Mission Locale du Libournais au titre de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale, il est donc proposé d'attribuer au titre de l'année 2014 une cotisation de 134 186,22 euros. Il convient de préciser que la cotisation par habitant est établie à 1,89 euros selon la décision de l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Libournais en date du 20 mars 2014.

L'augmentation de la cotisation par rapport à 2013 (131 647 €) s'explique à la fois par l'évolution démographique de La Cali (70 998 habitants en 2014 pour 70 778 en 2013) et par l'évolution de la cotisation par habitant (1,86 € en 2013).

En outre, le siège de la Mission Locale du Libournais (situé à Libourne) est également le lieu d'accueil des publics du secteur de Libourne.

Dès lors, pour assurer une équité avec les autres communautés de communes du territoire et pour ne pas alourdir les charges de fonctionnement de la Mission Locale, il est proposé de valoriser la part des locaux dédiée à l'accueil des jeunes issus du secteur de Libourne. Ainsi, la Mission Locale mobilise, pour le travail de proximité dédié à ce public communautaire, trois conseillers. Un secrétaire accueil et un animateur du lieu ressources sont également mutualisés pour tout le territoire du Libournais. En termes de superficie utilisée, cela correspond à l'occupation de 5 bureaux, de la salle ressources et de communs pour un total de 128 m².

Il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 10 880,00 € (soit 85 € / m²) à la Mission Locale du Libournais pour l'année 2014.

Enfin, pour rappel, il a été convenu en 2013 que les engagements financiers de la collectivité soient reliés à la mise en place d'une convention d'objectifs pluriannuelle entre la Communauté d'Agglomération du Libournais et la Mission Locale. Cette convention rappelle et précise les engagements respectifs entre les parties sur une période de 3 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission politique de la ville en date du 3 février 2014,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et deux non participation (Madame Isabelle HARDY et Madame Corinne VENAYRE),

Le Conseil communautaire décide :

- de verser la cotisation de 134 186,22 € à la Mission Locale du Libournais,
- de verser la subvention de 10 880,00 € à la Mission Locale du Libournais pour valoriser les charges liées au site d'accueil des publics jeunes du secteur de Libourne.

Imputations budgétaires au budget principal :

- Cotisation : chapitre 011 - compte 6281 - service VILL0 - fonction 520
- Subvention : chapitre 65 - compte 6574 - service VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.075 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LA COSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X						
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	Sous-total	54	11	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

14.04.075 – 2/4**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD****CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) – SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, à l'insertion et au CISPD,

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a pour but de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et permettre aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie.

La mise en œuvre du principe d'égalité des femmes et des hommes dans les différents aspects de la vie professionnelle, personnelle, juridique, constitue l'un des fondements de l'existence du CIDFF.

Dans le cadre de son antenne libournaise, le CIDFF reçoit un public nombreux, domicilié principalement sur le territoire de La Cal, majoritairement féminin (80%) et le plus souvent en grande difficulté sociale, familiale, personnelle et professionnelle. Les actions développées aujourd'hui sur l'antenne libournaise du CIDFF prennent différentes formes, elles peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner les différents domaines, mais toutes ont pour objectif de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

En 2014, le CIDFF souhaite pouvoir maintenir les services rendus existants.

LES ACTIVITES MENEES EN 2013**1/ Accès au droit**

Plusieurs objectifs :

- Permettre aux femmes d'exprimer leurs difficultés, connaître leurs droits et les faire valoir,
- Permettre aux hommes et aux femmes de s'interroger sur la question de l'égalité,
- Apporter une réponse en matière de droit de la famille, droit des victimes, droit pénal, droit du travail, droit de la consommation, etc.

Les permanences d'accès au droit ont été fréquentées par 647 personnes en 2013 (soit une baisse de 0.3 % par rapport à 2012) :

- 612 personnes à l'antenne de Libourne,
- 35 personnes à la Maison des Associations (MDA) de Libourne.

La juriste a notamment accueilli et/ou accompagné 158 personnes victimes de violence (soit une augmentation de 7.5 % par rapport à 2012) :

- 145 personnes à l'antenne de Libourne (141 femmes et 2 hommes),
- 13 personnes à la MDA de Libourne (12 femmes et 1 homme).

Il y a eu par ailleurs 1889 appels en 2013 (soit une baisse de 8.3 % par rapport à 2012).

2/ L'insertion professionnelle

Les personnes en recherche d'emploi sont adressées au CIDFF à Libourne par des partenaires et peuvent être suivies dans 3 dispositifs :

- Le Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (BAIE) est un espace d'accueil, de parole et d'écoute, ouvert à toute personne en recherche de solutions concernant son insertion professionnelle,
- Des interventions collectives,
- L'action « TANDEM vers l'emploi » pour les femmes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), action financée par le Conseil Général et menée conjointement avec la Maison de Promotion Sociale (MPS).

3/ Le soutien psychologique et le groupe de parole

Sur l'antenne de Libourne, 39 personnes ont été accompagnées psychologiquement afin de les aider dans leurs problématiques. Toutes les personnes accueillies sont des femmes, majoritairement confrontées aux violences au sein du couple. Malgré l'intégration de 4 femmes dans le groupe de parole, les entretiens individuels semblent être la prise en charge la plus adaptée aux femmes victimes de violences au sein du couple sur le territoire de La Cali.

4/ Des interventions collectives

Plusieurs actions mises en œuvre :

- Auprès de jeunes, sur la question de l'égalité et de la citoyenneté au lycée professionnel de Libourne,
- Auprès de jeunes mères en foyer maternel, sur la question de la parentalité et pour répondre à leurs interrogations juridiques et personnelles,
- En mettant en place des ateliers collectifs d'insertion sur la mobilité, la diversification des choix professionnels,
- En animant le groupe de parole pour les femmes victimes de violences.

5/ La mobilisation du partenariat

L'antenne Libournaise du CIDFF mène ses actions sur le territoire en partenariat avec de nombreuses associations, institutions locales et commissions sans lesquelles le travail mené sur le terrain ne pourrait être efficace.

La Cali a soutenu l'action du CIDFF en 2013 à hauteur de 12 000 euros :

- 9 500 euros au titre de son fonctionnement général,
- 2 500 euros au titre du groupe de parole.

Afin de poursuivre son action en 2014, la somme demandée à La Cali par l'association est de 12 500 euros :

- 10 000 euros au titre de son fonctionnement général, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à 2013,
- 2 500 euros au titre du groupe de parole.

Toutefois, le groupe de parole n'ayant pas bénéficié à un grand nombre de personnes et dans un contexte budgétaire contraint, il est proposé de maintenir le montant de la subvention à 2 000 euros.

En outre, les actions menées par le CIDFF s'inscrivent dans le cadre de deux des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISP de la Cali : la lutte contre les violences intrafamiliales et le développement de l'accès aux droits.

Vu l'avis favorable de la Commission politique de la ville/prévention du 3 février 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

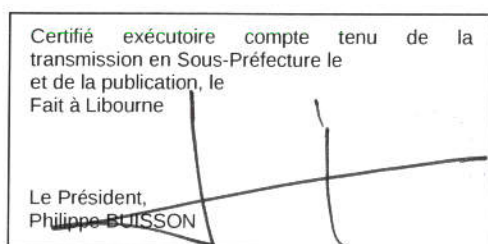
Après en avoir délibéré,

Par **64 voix pour** et **1 abstention** (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil communautaire décide :

- de soutenir l'action du CIDFF à hauteur de 12 000 euros :
 - o 10 000 euros au titre de son activité générale menée au sein de l'antenne située à Libourne,
 - o 2 000 euros pour la mise en œuvre du groupe de parole,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 – service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

ET LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES
FEMMES ET FAMILLES GIRONDE (CIDFF) ANTENNE DE
LIBOURNE

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire au CIDFF de la Gironde, antenne de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de subventionnement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPD0, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la Gironde, représenté par sa Présidente, Madame Bernadette BONNAC-HUDE

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et souhaite accompagner les actions du CIDFF qui s'inscrivent dans deux des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de la Cali : la lutte contre les violences intrafamiliales et le développement de l'accès aux droits.

ARTICLE 1 : MISSION

Le CIDFF Gironde, antenne de Libourne, apporte ses ressources, son savoir-faire et le bon vouloir de ses membres actifs et honoraires, conformément aux objectifs définis par ses statuts lors de sa constitution initiale.

La mise en œuvre du principe d'égalité des femmes et des hommes dans les différents aspects de la vie professionnelle, personnelle, juridique, constitue l'un des fondements de l'existence du CIDFF.

Les actions développées aujourd'hui sur l'antenne libournaise du CIDFF prennent différentes formes. Elles peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner les différents domaines, mais toutes ont pour objectifs de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

ARTICLE 2 : MODALITES

Pour mener à bien cette mission, La Cali s'engage à verser au CIDFF pour l'année 2014 la somme globale de 12 000 euros :

- 10 000 euros au titre de son activité générale menée au sein de l'antenne située à Libourne,
- 2 000 euros pour la mise en œuvre du groupe de parole.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

Un bilan et un compte-rendu financier détaillés de chacune des actions devront être présentés à La Cali au 1^{er} trimestre de l'année n+1.

En contrepartie, le CIDFF s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par la Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

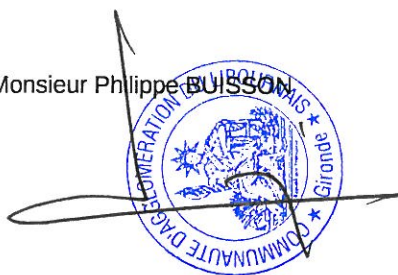
Le CIDFF est tenu de porter à la connaissance de la Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le 21 MAI 2014

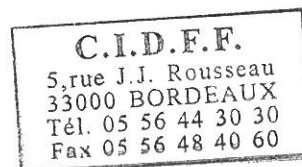
Pour la CALI,
Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON



Pour le CIDFF,
La Présidente,

Madame Bernadette BONNAC-HUDE





CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU LIBOURNAIS
ET L'ASSOCIATION « VICT'AID »

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire à l'association « Vict'Aid », antenne de Libourne, autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPDP, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et,

L'Association « Vict'aid », représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis DESCUDET

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et souhaite accompagner les actions de l'association « Vict'Aid » qui s'inscrivent dans un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de la Cali : le développement de l'accès aux droits.

ARTICLE 1 : MISSION

L'association « Vict'Aid » apporte ses ressources, son savoir-faire et le bon vouloir de ses membres actifs et honoraires, conformément aux objectifs définis par ses statuts lors de sa constitution initiale.

Elle intervient auprès de toutes les victimes d'infractions pénales afin de :

- Evaluer le problème,
- Repérer le plus tôt possible la victime dans l'immédiateté de l'événement traumatisant, évitant à cette dernière qu'elle ne s'installe dans un sentiment de solitude, d'incompréhension et de rancœur contre le monde qui l'entoure,
- Proposer des axes de réponse qui permettront à la victime de retrouver son intégrité, sa place sociale et d'obtenir réparation de son préjudice.

L'association « Vict'Aid » reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance de Libourne.

ARTICLE 2 : MODALITES

Compte tenu du rôle majeur d'accueil, d'orientation et d'accompagnement en faveur des victimes, assumé par l'association « Vict'Aid », la Cali s'engage à lui verser pour 2014 la somme de 3 400 euros dans le cadre de ses permanences psychologiques et juridiques.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT

La somme allouée par la Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

Un bilan et un compte-rendu financier détaillés de l'activité devront être présentés à la Cali au 1^{er} trimestre de l'année n+1.

En contrepartie, l'association « Vict'Aid » s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par la Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de la Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

L'association « Vict'Aid » est tenue de porter à la connaissance de la Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

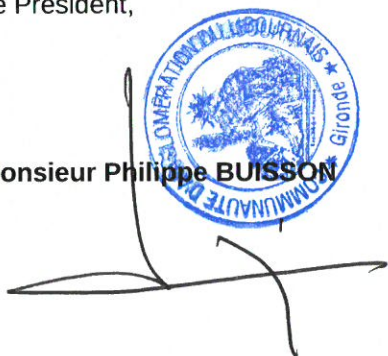
Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

21 MAI 2014

Pour la Cali,
Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON



Pour l'association « Vict'Aid »,
Le Président,



Monsieur Jean-Louis DESCUDET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.076 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.076 – 2/4

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

VICT' Aid : SUBVENTION 2014

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, à l'insertion et au CISPD,

L'association « Vict'Aid » peut être sollicitée, par tout public, lors de ses permanences, mais elle veille en particulier à apporter son aide et la compétence de ses intervenants (juriste et psychologue) aux publics les plus fragilisés (femmes victimes de violences conjugales, jeunes majeurs et mineurs).

Les services proposés par l'association « Vict'Aid » aux victimes d'infractions s'adressent :

- à toute personne qui a subi une atteinte corporelle, psychique ou aux biens (viol, agression, accident, escroquerie, cambriolage, etc.),
- à toute personne qui a perdu un ou des proches (homicide, accident, etc.).

Les objectifs de l'association consistent à intervenir gratuitement auprès de toutes les victimes d'infractions pénales, et tout particulièrement à :

- Développer un service de proximité d'aide aux victimes pour satisfaire les besoins et notamment informer précisément les victimes d'infraction pénale du déroulement de la procédure et de leur place dans le procès,
- Proposer une aide psychothérapeutique à court, moyen et long terme, adaptée aux besoins des victimes (entretiens individuels, de couple, familiaux ou de groupe de parole dans des situations de catastrophe ou d'accidents touchant une collectivité, etc.),
- Intervenir gratuitement, si nécessaire par téléphone, auprès des victimes d'infractions pénales, notamment des femmes victimes de violences conjugales, les mineurs et les jeunes majeurs,
- Répondre à la demande de victimes d'infractions pénales pour lesquelles les déplacements sont difficiles,
- Répondre à des demandes spécifiques au territoire.

Et pour les cas particuliers :

- Aider la victime à se constituer partie civile lors des audiences correctionnelles,
- Suivre les victimes les plus traumatisées tout au long de la procédure.

L'équipe de « Vict'Aid » est présente pour :

- Evaluer le problème,
- Repérer le plus tôt possible la victime dans l'immédiateté de l'événement traumatisant évitant à cette dernière qu'elle ne s'installe dans un sentiment de solitude, d'incompréhension et de rancœur contre le monde qui l'entoure,
- Proposer à la victime des axes de réponse qui lui permettront de retrouver son intégrité, sa place sociale et d'obtenir réparation de son préjudice.

A toute victime mineure, il sera proposé au cours du premier entretien de :

- Préciser et cerner aussi clairement que possible le fait traumatisant subi,
- Evaluer le problème psychologique engendré par l'événement traumatique, mais évaluer aussi les répercussions et retentissements qu'il entraîne sur le cadre de vie habituel du mineur victime (environnement familial, scolaire, etc.),
- Expliquer le rôle des juges, avocats, juristes, psychologues,
- Accompagner les démarches nécessaires et chercher des relais et appuis si besoin (juge des mineurs, Assistant Social, Protection Judiciaire de la Jeunesse), dans le cadre de la convention avec l'Éducation nationale, pour la prise en charge individuelle ou collective suite à un événement traumatisant collectif (groupe de parole, etc.).

14.04.076 – 3/4

En 2013, l'association « Vict'Aid » a ouvert 147 nouveaux dossiers (soit une baisse de 8.7% par rapport à 2012) :

	2012	2013
Juriste	125	119
Psychologue	36	28
Total	161	147

Les victimes ont été principalement orientées par les services du Tribunal de Grande Instance de Libourne (41 saisines) et les services de gendarmerie (58 saisines).

A noter :

- 83 des 147 victimes ont bénéficié d'au moins deux entretiens quelle que soit la date du premier entretien.
- 44 des 147 victimes ont été reçues pour violences à la personne, 35 relevaient du cadre des violences intrafamiliales.
- 121 des 147 victimes ont déposé plainte.
- 65 des 147 victimes habitaient sur le territoire de la Cali :
 - Abzac : 2
 - Bayas : 1
 - Bonzac : 1
 - Chamadelle : 1
 - Coutras : 11
 - Guîtres : 2
 - Lagorce : 3
 - Le Fieu : 2
 - Saint-Médard-de-Guizières : 3
 - Libourne : 30
 - Pomerol : 1
 - Sablons : 1
 - Saint-Ciers-d'Abzac : 1
 - Saint-Denis-de-Pile : 5
 - Saint-Martin-du-Bois : 1

En 2013, la collectivité a financé l'association à hauteur de 4 500 euros.

En 2014, la demande de subvention s'élève à 5 400 euros (soit une augmentation de 20% par rapport à 2013).

Cette augmentation est principalement liée à la hausse des charges de fonctionnement.

Toutefois, La Cali a permis à l'association d'obtenir en 2013 une subvention exceptionnelle de 2 000 euros du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Gironde.

Aussi, en concertation avec l'association et dans un contexte budgétaire contraint, il est proposé de diminuer le montant de la subvention à 3 400 euros en 2014.

En outre, cette action s'inscrit dans le cadre d'un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISP de La Cali : le développement de l'accès aux droits.

Compte tenu du rôle majeur d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, assumé par l'association « Vict'Aid », dans le cadre de l'aide aux victimes,

Vu l'avis favorable de la Commission politique de la ville/prévention en date du 3 février 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

14.04.076 – 4/4

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire, pour l'année 2014, décide :

- de reconduire la subvention à l'association « Vict'Aid » à hauteur de 3 400 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
ET L' « ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO »

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2014 décidant de l'octroi de la subvention communautaire à l' « Association Laïque du Prado », autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2014, chapitre 65, compte 6574, CISPDP, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et,

L' « Association Laïque du Prado », représentée par son Président, Monsieur Francis AUDUREAU

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, la Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPDP) et souhaite accompagner l'action du service d'enquêtes pénales développé par l' « Association Laïque du Prado », s'inscrivant dans un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPDP de la Cali : le développement de l'accès aux droits.

ARTICLE 1 : MISSION

Le service d'enquêtes pénales développé par l' « Association Laïque du Prado » propose aux magistrats la réalisation d'enquêtes pouvant permettre de mieux apprécier la situation de la victime ou de l'auteur au moment du passage devant un tribunal.

L'objectif de ce service est triple :

- Prévention de la récidive,
- Prévention et identification des conduites à risque,
- Repérage, conseil, orientation et accompagnement aux soins des personnes.

Un travail tout particulier est mené avec le Tribunal de Libourne afin de mettre en place ce service, et notamment proposer des stages alternatifs aux poursuites en matière de conduite sous l'emprise alcoolique ainsi que pour l'usage de produits stupéfiants.

ARTICLE 2 : MODALITES

Pour mener à bien cette mission, la Cali s'engage à verser pour l'année 2014 :

- 997.50 euros au titre du service d'enquêtes pénales de l' « Association Laïque du Prado », participation proportionnelle à la fréquence des interventions en 2013 (57 personnes).

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT

La somme allouée par la Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

En contrepartie, l' « Association Laïque du Prado » s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des actions, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par la Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de la Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

L' « Association Laïque du Prado » est tenue de porter à la connaissance de la Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le 8 mai 2014

Pour la Cali,
Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON



Pour l'association,
Le Président,

A large, stylized black signature is written over the text.

Monsieur Francis AUDUREAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.077 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADA	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADA a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO (ALP) : SUBVENTION 2014

Sur proposition de Madame Fabienne Fonteneau, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, à l'insertion et au CISPD,

Le service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado » propose aux magistrats la réalisation d'enquêtes pouvant permettre de mieux apprécier la situation de la victime ou de l'auteur au moment du passage devant un tribunal.

L'objectif de ce service est triple :

- Prévention de la récidive,
- Prévention et identification des conduites à risque,
- Repérage, conseil, orientation et accompagnement aux soins des personnes.

Un travail tout particulier est mené avec le Tribunal de Libourne afin de mettre en place ce service, et notamment proposer des stages alternatifs aux poursuites en matière de conduite sous l'emprise alcoolique ainsi que pour l'usage de produits stupéfiants.

Plus globalement, ce service mène des enquêtes sociales qui permettent de connaître de manière vérifiée la situation familiale, sociale et professionnelle d'une personne faisant l'objet d'une poursuite judiciaire. Ce travail ne se réduit pas à un simple recueil d'informations. L'intervenant a pour mission d'évaluer la situation de la personne rencontrée et de faire des propositions pour favoriser son insertion ou éviter son incarcération. L'étude sociale s'inscrit dès lors dans une logique d'individualisation de la réponse judiciaire.

Le service peut mener également des enquêtes de personnalités qui visent à éclairer les magistrats dans leur prise de décision, mais également à personnaliser la sanction. Il s'agit d'un dispositif d'investigation visant une évaluation du parcours et de la situation actuelle d'une personne poursuivie ou d'une victime d'infraction pénale.

Au cours de l'année 2013, 57 personnes venant de La Cali ont été reçues par le service des enquêtes pénales, dont :

- 49 personnes dans le cadre des enquêtes sociales,
- 8 personnes dans le cadre des enquêtes de personnalité.

Les communes concernées sont :

- | | | |
|------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| • Abzac : 1 | • Lalande-de-Pomerol : 2 | • Saint-Antoine-sur-l'Isle : 1 |
| • Camps-sur-l'Isle : 1 | • Libourne : 28 | • Saint-Denis-de-Pile : 3 |
| • Coutras : 7 | • Maransin : 1 | • Saint-Médard-de-Guizières : 1 |
| • Génissac : 1 | • Les Peintures : 1 | • Saint-Seurin-sur-l'Isle : 3 |
| • Gours : 1 | • Porchères : 1 | |
| • Lagorce : 1 | • Sablons : 4 | |

Identification des personnes reçues dans le cadre des enquêtes sociales rapides (49)

➤ **Sexe :**

- Hommes : 40 - Femmes : 9
-
-

➤ **Age :**

- Moins de 18 ans : 0
- de 18 à moins de 21 ans : 1
- de 21 à moins de 30 ans : 19
- 30 ans et plus : 29

14.04.077 -3/3

➤ **Nationalité :**

- Française : 45
- Autre : 4

➤ **Nature de l'infraction à l'origine de l'enquête sociale rapide :**

- Vol, escroquerie, abus de confiance ou recel : 3
- Coups et blessures volontaires : 2
- Outrages : 1
- Conduite en état alcoolique : 24
- Usage de Stupéfiants : 2
- Trafic de stupéfiants : 12
- Conduite sans permis : 2
- Autre délit : 2
- Viol : 1

Identification des personnes reçues dans le cadre des enquêtes de personnalité (8)➤ **Sexe :**

- Hommes : 8
- Femmes : 0

➤ **Age :**

- Moins de 18 ans : 1
- De 18 à moins de 21 ans : 1
- De 21 à moins de 30 ans : 0
- 30 ans et plus : 6

En 2013, La Cali a soutenu cette association à hauteur de 1 505 euros dans le cadre de sa politique de sécurité et de prévention de la délinquance, participation proportionnelle à la fréquence des interventions en 2012 (86 personnes).

En outre, cette action s'inscrit dans le cadre d'un des quatre axes prioritaires d'intervention d'intérêt communautaire du CISPD de La Cali : le développement de l'accès aux droits.

Vu l'avis favorable de la Commission politique de la ville/prévention en date du 3 février 2014,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil Communautaire décide :

- de continuer à soutenir cette association à hauteur de 997.50 euros, participation proportionnelle à la fréquence des interventions en 2013 (57 personnes),
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 – service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais